

blée générale et à la reprise de la session, comme à la session de 1993 de la CDNU elle-même. Le Canada espère que les délégations redoubleront d'efforts pour trouver une solution à ce problème de procédure en temps opportun, afin que nous puissions nous concentrer entièrement sur la substance des travaux qui nous attendent....

### **Réforme et revitalisation**

Le désarmement vise, pour l'essentiel, à créer des conditions qui permettent aux États d'accorder moins d'importance aux armements, leur préférant d'autres solutions pour assurer leur viabilité et leur bien-être et se protéger contre toutes les menaces, quelle que soit leur forme. En cette époque de l'après-guerre froide, où l'interdépendance, l'intégration et la mondialisation au niveau international contrastent avec la tribalisation et la fragmentation croissantes sur le plan local, il semble évident que, pour créer des mécanismes de rechange, il nous faudra emprunter des outils qui tendent de plus en plus vers une dimension régionale et coopérative.

Dans ce processus de création de nouvelles institutions, les Nations Unies jouent un rôle cadre, global et normatif, et un rôle opérationnel, ce dernier aux échelons régional, sous-régional et local. Le contrôle des armements et le désarmement constituent — aussi bien au sens strict de la négociation d'accords pour limiter, contrôler et gérer les armements qu'au sens plus large du renforcement de la confiance entre États par la promotion d'une plus grande transparence en matière militaire — des outils servant à l'établissement de la sécurité collective et coopérative, au même titre que la diplomatie préventive, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Il nous faut nous pencher sur tous les aspects liés de ce continuum si nous voulons réaliser notre objectif qui consiste à instaurer la sécurité collective et coopérative.

Il faut inciter les pays à mettre sur pied des mécanismes concrets visant à prévenir les conflits et à les régler de manière pacifique. Pour que de tels mécanismes soient efficaces, il doit y avoir un consensus de plus en plus vaste sur le rôle qu'il convient d'attribuer au pouvoir, aux armements, au recours à la force et surtout aux limites de ce recours. De ce point de vue, donc, le contrôle des armements et le désarmement signifient que des efforts coopératifs doivent être consentis à tous les niveaux (depuis le niveau local jusqu'au niveau international) pour contrôler l'emploi de la force et promouvoir la sécurité collective sur la base de règles convenues de comportement inter-étatique et, de plus en plus, intra-étatique, notamment des règles sur l'emploi de la force.

Cette évaluation du programme de désarmement de l'après-guerre froide et de ses conséquences pour l'appareil multilatéral a amené le Canada à définir trois objectifs au sein du processus de réforme et de revitalisation: 1) intégrer, dans la pratique, le contrôle des armements et le désarmement dans l'ordre du jour relatif à la sécurité internationale des travaux de la Première Commission, et lui assurer un fonctionnement plus efficace; 2) renforcer le Centre pour les affaires de désarmement, pivot institutionnel de ces initiatives; et 3) accorder une priorité accrue aux stratégies régionales de désarmement et au «rôle régional» des Nations Unies dans ce domaine....

Le Canada appuie fermement les mesures prises par le Secrétaire général afin que le Centre pour les affaires de désarmement soit pleinement apte à relever les nouveaux défis et à explorer les possibilités qui se présentent. Le Canada partage notamment l'avis que les travaux du Centre devraient être axés plus directement sur les initiatives de l'Organisation visant la diplomatie préventive, ainsi que le rétablissement, la consolidation et le maintien de la paix. Le Canada estime qu'un grand pas à déjà été franchi dans cette voie, en dépit de circonstances très difficiles. À cette fin je me réfère aux travaux des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ainsi que le programme de conférences régionales parrainé par l'ONU.

J'ai le privilège de participer depuis 1991 au dialogue régional de Katmandou sur la sécurité coopérative. Ce processus «secondaire», mené sous les auspices du Centre régional des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique, a contribué de façon décisive à promouvoir les discussions concernant le renforcement de la

confiance et la transparence, la non-prolifération dans ses dimensions mondiales et régionales et la prévention et le règlement des conflits. Cette intervention des Nations Unies dans le contexte régional est un complément essentiel aux activités menées sur le plan mondial.... Enfin, des dispositions concrètes ont été prises pour rationaliser les procédures de la Première Commission. Nous sommes particulièrement satisfaits de la pleine intégration de nos travaux sur le contrôle des armements et les questions de sécurité internationale. Étant donné cette nouvelle conception de la procédure, les délégations devront redoubler d'efforts pour faire en sorte que la teneur des résolutions sur le maintien de la sécurité internationale ait également un caractère prospectif....

[L]a question centrale de savoir comment intégrer les activités de la Première Commission dans le cadre plus vaste de la sécurité internationale afin que soient mieux compris les concepts de diplomatie préventive, de renforcement de la confiance et de préservation de la paix après la fin des conflits...c'est une tâche à laquelle nous devons nous atteler sérieusement si nous aspirons à aller au-delà du semblant d'accord qui existe actuellement sur l'application pratique des normes internationales dans des situations concrètes.

Aucun système de paix et de sécurité internationale ne saurait être viable s'il n'y a consensus réel sur les normes de désarmement et de non-prolifération. Sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, nous nous attachons déjà sérieusement à faire en sorte que l'appareil de désarmement multilatéral joue pleinement le rôle qui lui revient pour la réalisation de ce consensus.

## **Le premier rapport du Registre des armes**

Le 18 octobre dernier, on présentait à l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport du Registre des armes classiques. Pour l'année 1992, on a publié les données sur les importations et exportations des sept principaux systèmes d'armes de 79 pays incluant le Canada. C'est la première fois dans l'histoire qu'en raison d'une entente internationale, des gouvernements rendent accessibles cette information au public.

Tous les principaux pays exportateurs ont soumis leurs données avec les exceptions de l'Afrique du Sud et la Corée du Nord. On estime que plus de 98% des armes exportées dans sept catégories sont maintenant publiques. Parmi les nations importatrices, on note l'absence de plusieurs pays importants tels que l'Arabie

Saoudite, l'Iran, la Thaïlande, Taïwan, les Émirats arabes Unis et la Syrie. Cependant, les données recueillies des principaux pays exportateurs rendent publiques la majorité des transferts d'armes à ces pays.

Les pays déclarèrent pour l'année 1992, le transfert de 1 733 chars d'assaut, 1 625 véhicules de combat blindés, 1 682 obusiers de gros calibre, 270 avions de combat, 40 hélicoptères de combat, 40 navires de guerre et 67 878 missiles ou lance-missiles. Les États-Unis demeurent le principal fournisseur d'armes, suivis de l'Allemagne. La Grèce et la Turquie reçoivent la majorité de leurs armes dû à l'effet cascade des États européens cherchant à renouer les normes établies par le Traité sur les FCE.